

Genre et vieillesse, analyse des dimensions sexospécifiques de la vieillesse

Natacha Ordioni

Introduction

De par sa dimension progressive et imperceptible, la vieillesse est un concept difficile à définir et dont les frontières sont mouvantes et fluides. Son seuil ne cesse de reculer au cours du temps, dans la mesure où il varie avec l'espérance de vie à la naissance et la structure par âge de la population. En outre, au-delà de son masque en apparence homogène, nombre d'études montrent que la définition de l'âge et l'expérience du vieillissement sont étroitement associées à la nature des interactions qui se nouent avec l'entourage.

Un indicateur de la « vieillesse » d'une population réside dans le nombre des personnes de plus de 60 ans, dont une augmentation de 600 millions à 2 milliards est prévue entre 2000 et 2050 (Nations Unies, 2002). Le vieillissement de la population résulte d'un double mouvement – la baisse du nombre des naissances et la progression de l'espérance de vie associée à la réduction de la mortalité aux âges élevés. En France, la part des 60 ans et plus devrait dépasser celle des moins de 19 ans à partir de 2015, tandis que la hausse de la part des groupes d'âge les plus élevés sera encore plus notable (Tableau 1). La part des femmes dans la population augmente avec l'âge, même si cette tendance s'estompe (Tableau 2). En dépit de la supériorité numérique des femmes âgées, les analyses et politiques de la vieillesse sont rarement sexospécifiques.

Pourtant, les rapports sociaux de sexe qui traversent la société, qu'il s'agisse des discriminations professionnelles, salariales ou domestiques - ne disparaissent pas comme « par enchantement » au moment de la retraite. Par delà leur dimension statistique et biologique, l'âge et le genre constituent des constructions sociales qui se combinent, même si, à la différence du genre, dont la représentation est binaire et exclusive (comme le démontrent par exemple les « changements » volontaires de sexe) les catégories d'âge incorporent une certaine fluidité dans la mesure où chaque individu est théoriquement amené à traverser les différents âges de la vie.

Après avoir tracé à grand trait les contours démographiques et statistiques de la catégorie des personnes âgées selon leur genre, nous montrerons que le vieillissement tend à accentuer les inégalités sexospécifiques en ce qui concerne les niveaux et modes de vie. Une différence majeure réside dans les rapports entre générations : l'assistance envers les personnes âgées demeure à l'heure actuelle fondée sur le travail non rémunéré des femmes. Enfin, et en dépit d'améliorations notables, la représentation négative de la vieillesse est encore exacerbée au féminin – les vieilles femmes cumulant le double stigmate du genre et de l'âge.

1. Espérance de vie et veuvage

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la probabilité des femmes de décéder dans l'année dépassait celle des hommes de 5 à 20% du fait de la mortalité maternelle. La situation se transforme à la fin du XIX^e siècle, quand les progrès médicaux favorisent une baisse globale de la mortalité et laissent apparaître des dimensions spécifiques de la mortalité masculine – par exemple la plus grande exposition aux risques professionnels.

En France, c'est à partir du milieu du XIX^e siècle que l'écart de longévité selon le sexe se creuse le plus fortement pour atteindre un maximum dans les années 1980.

En 2009, l'espérance de vie à la naissance des femmes atteint 84,5 ans contre 77,8 ans pour les hommes (Insee, 2010). La France est l'un des deux pays (avec l'Espagne) de l'Union Européenne (UE) où l'espérance de vie féminine est la plus élevée.

L'explication biologique est parfois évoquée : la surmortalité masculine renverrait à une différence de constitution et de résistance selon le sexe, chiffrée à environ 2 ans par le démographe Roland Pressat, hypothèse étayée par la surmortalité des fœtus et des nouveau-nés de sexe masculin. Des expériences génétiques récentes sur les souris ont également démontré que le chromosome X jouerait un rôle bénéfique dans la longévité (Kawahara et Kono, 2009).

Cette hypothèse ne permet d'expliquer qu'une part limitée de la surmortalité masculine. Celle-ci varie fortement avec l'âge : si elle est forte vers 20 ans, à cause des accidents de la route, l'écart entre les durées de vie moyennes tient surtout à la surmortalité masculine entre 50 et 75 ans, du fait des maladies cardio-vasculaires et des tumeurs plus nombreuses des hommes. L'écart français entre l'espérance de vie selon le sexe, qui demeure l'un des plus élevés de l'UE (Eurostat, 2009), a toutefois commencé à régresser depuis 1993. Outre le fait que la diminution du nombre d'ouvriers a contribué à la baisse du nombre des accidents du travail, il apparaît que les hommes adoptent de façon croissante des comportements qui se rapprochent de ceux des femmes, par exemple en développant leurs pratiques de soin. Ceci se traduira à terme par une réduction de la surreprésentation des femmes parmi les personnes âgées (tableau 2) et par une réduction du taux de veuvage féminin.

Même si les rapports de sexe et d'âge sont médiatisés par la variable sociale, celle-ci pèse moins lourd pour les femmes. En effet, si l'espérance de vie à 60 ans des femmes cadres supérieures dépasse celle des ouvrières (27 ans contre 25 ans), l'écart est moindre que celui existant entre leurs homologues masculins (25 ans contre 19 ans) (Ined, 2008).

La longévité supérieure des femmes accroît leur exposition au veuvage, qui constitue donc une expérience surtout féminine – au 1^{er} janvier 2004, 12,3% des hommes de 65 ans et plus sont veufs, contre 45,8% des femmes (Insee, 2005b), et l'écart est encore plus élevé quand le veuvage est précoce – 80% des personnes veuves de moins de 55 ans sont des femmes – les employées étant tout particulièrement vulnérables, du fait de la

surmortalité des ouvriers et du taux élevé d'homogamie existant entre employées et ouvriers.

La structure par âge qui résulte du veuvage est défavorable aux femmes, d'autant que la différence d'âge moyen entre conjoints qui existe au profit de l'homme, s'accroît encore dans le contexte d'unions tardives. Outre l'effet du déséquilibre numérique entre les sexes, la remise en couple plus fréquente des hommes suite au divorce ou au veuvage doit être associée à la réticence des femmes, plus enclines que les hommes à opérer le choix de l'indépendance, en particulier quand le mariage a favorisé l'émergence d'un processus de renoncement au plan de l'identité et des pratiques. Aussi, après 65 ans, la vie en couple est un "privilège" masculin, et l'écart se creuse avec l'âge : parmi les 85 ans ou plus, un homme sur deux vit en couple, pour seulement 9% des femmes (Insee, 2005b).

Si les femmes vivent en moyenne plus longtemps, elles sont plus nombreuses que les hommes à vivre avec des maladies chroniques et à souffrir de limitations fonctionnelles et d'incapacités modérées. Quelle que soit la tranche d'âge, les femmes se déclarent toujours en moins bon état de santé que les hommes. À partir de 75 ans, le taux de prévalence de la dépendance, définie comme une perte d'autonomie et codifiée au sein de la grille nationale AGGIR, croît beaucoup plus vite parmi les femmes (Ibid.).

2. Genre, vieillesse et niveau de vie

À partir d'indicateurs statistiques portant sur la ville de Paris au milieu du XIX^e siècle – dont le recours aux services publics et les admissions aux dépôts de mendicité, l'historien Peter Stearns (1980) observe que les femmes de plus de 50 ans (10% de la population parisienne) ont un statut économique beaucoup plus précaire que celui des hommes. Ceci renvoie en premier lieu à une structure salariale qui leur est très défavorable (elles ne gagnent que 50% du salaire masculin) et ne permet pas d'assurer leur survie économique. La pauvreté des femmes âgées réside aussi dans l'indifférence à leur égard – Stearns souligne ainsi que les bureaux de bienfaisance accordent davantage de moyens aux hommes, dont les besoins sont jugés supérieurs.

Les femmes sont en outre dépourvues des « fonctionnements » qui pourraient leur permettre d'échapper à la pauvreté : l'approche en termes de « capacités », développée par l'économiste Armatya Sen (1983), est particulièrement bien adaptée à l'analyse des situations d'inégalité des chances entre individus, qu'elles renvoient à l'âge, à l'origine ethnique, au genre, ou à l'interaction entre ces variables.

Dans cette perspective, la pauvreté féminine déborde le seul registre de la richesse monétaire ou matérielle, et est étroitement associée au statut de la « femme seule », qui ne bénéficie pas au même titre que son homologue masculin d'un statut de pleine citoyenneté. C'est ainsi que les règles de droit et les usages sociaux identifient les femmes à travers un statut de dépendance défini par leurs relations aux hommes. Une multitude d'incapacités juridiques s'appliquent en outre aux Françaises du XIX^e siècle qui ne peuvent (entre autres) devenir tutrices, curatrices, témoins aux actes d'état civil, conseils

judiciaires, arbitres, expertes, comptables – et ne disposent pas du droit de vote.

L'inscription croissante des femmes dans la vie économique, sociale et politique et la mise en œuvre, après 1945, d'une politique publique de la vieillesse (ex : instauration du minimum vieillesse en 1956) vont contribuer à la réduction du taux de pauvreté.

Entre 1975 et 2001, le niveau de vie des personnes vivant dans un ménage âgé a cru de 40% et dépasse aujourd'hui celui des plus jeunes. Il reste que l'écart entre les genres demeure élevé. Une veuve sur 4 n'a jamais exercé de métier et ne touche qu'une pension de réversion liée à son défunt mari. Aussi le taux de pauvreté des femmes âgées de 80 ans et plus dépasse de 39% celui des hommes de la même catégorie d'âge (Insee, 2005a) et 60% des 600 000 bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes âgées - qui remplace le « minimum vieillesse » depuis 2007, et dont le maximum s'élève à 677€ mensuels pour une personne seule en 2009 - sont des femmes.

Jusqu'à une période récente, les caractéristiques propres de l'activité féminine ont eu pour conséquence d'exclure les femmes du droit à bénéficier d'une retraite décente. C'est ainsi que la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes avait exclu les femmes des assurés obligatoires et facultatifs.

Ceci renvoie au caractère temporaire de certaines activités exercées par les femmes. Toutefois la principale raison de leur exclusion réside dans le fait que l'exploitation agricole ou le commerce dont elles avaient la charge étaient juridiquement enregistrés au seul nom du mari. En outre, en cas de décès du conjoint, le droit à la pension de réversion (50%) était associé au contrôle de la vie privée des femmes – et n'était reversée qu'à la veuve non remariée.

L'inégalité des retraites selon le genre demeure encore forte aujourd'hui : à 65 ans, la retraite moyenne des hommes est deux fois plus élevée que celle des femmes et seulement 37% des femmes ont validé la totalité des annuités requises pour bénéficier d'une retraite à taux plein contre 85% des hommes (Insee, 2005a). Ces différences renvoient à trois principales séries de facteurs : l'infériorité du salaire moyen des femmes, la discontinuité de leurs carrières professionnelles et leur travail plus fréquent à temps partiel. L'accroissement de la participation des femmes au marché du travail a néanmoins contribué à la régression des inégalités en matière de retraite : les écarts entre durées validées se réduisent et les âges du départ à la retraite se rapprochent entre les genres (Bonnet et al., 2006). Ce rattrapage a toutefois été freiné par les dispositifs de calcul introduits par les réformes Balladur et Fillon de 1993 et 2003 (Crenner, 2009).

Un autre phénomène susceptible d'influencer négativement le niveau moyen des retraites réside dans l'accroissement des sorties précoces du marché du travail associées aux mises à la retraite anticipées qui ont eu lieu à partir des années 1970 : par exemple, le taux d'emploi féminin des 50-64 ans diminue de 40% à 35% entre 1975 et 1985 (Dares, enquêtes emploi 1975 et 2008).

36% des femmes et 4% des hommes de 65 ans et plus reçoivent une pension de réversion. Si la loi du 21 août 2003 a assoupli les conditions d'âge et de

ressources des bénéficiaires, les pacsé(e)s et concubin(e)s en demeurent exclu(e)s (Insee, 2005).

3. Genre, vieillesse et modes de vie

Si entre 1986 et 1999, l'emploi du temps des couples de plus de 60 ans connaît un certain rapprochement (plus de temps de loisir, moins de temps physiologique et domestique) la spécialisation sexuée des tâches domestiques demeure importante. En effet, les femmes passent environ 4h en moyenne par jour à effectuer des tâches domestiques contre moins de deux heures pour les hommes, tandis que l'écart de temps libre selon le genre augmente fortement avec l'âge (2h d'écart moyen contre 1h 09 pour les actifs occupés de moins de 60 ans) (Insee, Enquêtes EDT 1998-99 et 2005).

Si les personnes de 60 à 69 ans sont très investies dans le secteur associatif : 55% adhèrent à une association en 2002 (contre 44% des Français de 15 ans et plus), c'est en partie au sein de structures dédiées à l'organisation de leurs loisirs. Les femmes sont plus investies que les hommes dans le secteur associatif, qu'il s'agisse d'associations de locataires, copropriétaires ou dans des groupes religieux. Le principal loisir des deux sexes demeure toutefois la télévision. (INSEE, 2005).

Un changement majeur depuis les années 1970 réside dans les pratiques sexuelles des femmes en couple de plus de 50 ans – en 2006, plus de 90% d'entre elles déclare avoir une activité sexuelle régulière (contre 50% en 1970) (Enquête Contexte de la Sexualité en France, 2009).

Parmi les Français de 65 ans et plus, seuls 5% résident en institution. La majorité vit en couple ou en isolement résidentiel. Ceci correspond à un double mouvement : la forte baisse du placement en institution jusqu'à 80 ans (maintien à domicile) et la forte hausse du placement en institution après 90 ans, associée à la détérioration de l'état de santé, au veuvage, mais aussi à l'existence d'un moindre réseau social (Insee, 2005b). Le placement en institution pose la question de savoir qui s'occupe concrètement des personnes âgées, trop souvent occultée au profit du thème de la « prise en charge » des « inactifs » par les « actifs ».

Dans tous les pays du monde, ce sont les femmes qui fournissent la plus grande partie du travail d'assistance aux personnes âgées, qu'il soit gratuit ou rémunéré.

Les différents États ne participent pas à la prise en charge des tâches d'assistance au même plan. Dans certains pays, le système d'assistance à l'égard des personnes âgées est basé sur les familles – et l'expression de « génération sandwich » désigne celle qui doit prendre à la fois soin de ses enfants et de ses parents vieillissants. En Allemagne par exemple, sur 1,3 million de personnes âgées vivant à domicile, les ¾ reçoivent une aide d'un(e) proche (épouse, fille, belle-fille dans 80% des cas), qui a la possibilité de bénéficier d'une indemnisation. En France, 28% de la population d'au moins 60 ans vivant à domicile bénéficiait d'une aide régulière en 1999 (Insee, 2005), dans la plupart des cas totalement ou partiellement informelle (79 %

des personnes âgées). Les aidant(e)s non professionnel(le)s sont quasiment tous des membres de la famille (66% de femmes) et quand le conjoint est l'aidant principal, c'est l'épouse dans les ¾ des cas. D'autres pays ont mis en place un processus de professionnalisation des aidant(e)s – c'est le cas de la Suède, où le financement par l'État y est le plus étendu parmi les pays de l'UE, ce qui n'empêche pas que le marché du travail de l'assistance demeure profondément sexué : les femmes occupent 90% des postes de ce secteur. La ségrégation sexuée des tâches d'assistance aux personnes âgées est donc universelle. Aussi, dans les pays où les systèmes de retraite sont exclusivement fondés sur le temps de travail passé à travailler dans la sphère marchande, le travail gratuit fourni par les femmes pour prendre soin d'autrui peut avoir pour conséquence de diminuer la quantité d'aide qu'elles pourront à leur tour espérer pouvoir financer durant leur vieillesse.

4. Des représentations genrées du vieillissement :

La vieillesse est très tôt associée à une malédiction, les personnes âgées incarnant la *part maudite* du corps, soumise à la maladie et à la mort. La représentation de la vieillesse se dégrade encore dans des sociétés dont les exigences normatives sont traversées de façon croissante par une logique de maximisation de l'efficacité corporelle, et où se banalisent les méthodes visant à remanier le corps, pour des raisons thérapeutiques ou esthétiques.

Les personnes âgées y sont identifiées à un « fardeau croissant » qu'il faut « prendre en charge » (OCDE, *Fiche Sigma*, 1998). Les femmes se voient ainsi imputer la double responsabilité d'une procréation insuffisante et d'une longévité excessive. En outre, la stigmatisation des femmes âgées est exacerbée par le fait qu'elles dérogent aux deux principales fonctions que la société leur assigne : la séduction et la reproduction.

Dès le XVIII^e siècle, le discours médical a contribué à construire scientifiquement la ménopause comme la « première mort » des femmes, symbolisant leur entrée en vieillesse. La fin des fonctions génitales féminines est aujourd'hui encore associée à toute une série de stigmates incarnés dans le stéréotype corollaire à celui de la ménagère « de moins de cinquante ans ». Si l'espace publicitaire constitue le registre dominant de la production des normes associées au culte de la jeunesse, les préjugés n'épargnent pas la science, comme le révèle la thèse de la tendance vers la « masculinisation » du caractère féminin développée par le psychologue Carl Jung (1931), qui a contribué à nourrir le stéréotype de la femme âgée acariâtre et dépourvue de tout pouvoir érotique.

Aux États-Unis, dès les années 1980, Betty Friedan souligne le processus d'invisibilisation auquel sont soumises femmes vieillissantes, effacées des médias, des discours et même de la recherche féministe. Les femmes ont donc plus de difficulté que les hommes à accepter le vieillissement et développent un décalage supérieur entre âge auto perçu et âge réel (Perrig-Chiello, 2001). Sexisme et âgisme peuvent favoriser l'apparition de pratiques de maltraitance.

Certaines personnes âgées subissent des violences psychiques, physiques, et/ou matérielles. Une enquête réalisée à partir des appels téléphoniques reçus par une association de lutte contre la maltraitance (Alma, France) révèle qu'elle toucherait 6 à 10% des personnes âgées de 65 ans et plus, surtout des femmes (75%) veuves et vivant au domicile familial. Les maltraitants seraient à 53% des membres de la famille – par ordre de fréquence : fils, filles, cousins et neveux. Les professionnels soignants représenteraient autour de 20% des maltraitants. Cinq enquêtes menées dans des pays de l'UE (OMS, 2002) aboutissent à des estimations de même ampleur et constatent également une forte prévalence des femmes parmi les victimes.

Si le droit à vieillir sereinement mérite encore d'être conquis par les femmes, certaines évolutions témoignent de l'émergence progressive de valeurs plus favorables à la recomposition de l'identité féminine et à l'émancipation à l'égard des normes sociales et des tabous sexuels. Le rôle croissant des grand-mères a également favorisé l'émergence de nouvelles interactions et solidarités familiales.

À retenir

- Au 1^{er} janvier 2010, 62,8 millions de Français vivaient en France métropolitaine. La supériorité numérique des femmes (57%) parmi les 14 millions de personnes âgées de 60 ans et plus devrait tendre à se réduire dans l'avenir, du fait du rapprochement de l'espérance de vie entre les sexes.
- Le processus de vieillissement se décline différemment selon le genre. Le taux de pauvreté des femmes âgées de 80 ans et plus dépasse de 39% celui des hommes de la même catégorie d'âge. Les inégalités devraient toutefois régresser dans l'avenir du fait de l'accroissement de la participation des femmes au marché du travail.
- L'emploi du temps des couples de 60 ans et plus révèle le maintien d'une forte spécialisation sexuée des tâches domestiques, tandis que la vie en couple demeure un privilège masculin. Au plan mondial, il faut noter l'importante ségrégation sexuée des tâches d'assistance aux personnes âgées.
- La rep de la vieillesse féminine demeure profondément négative, comme le révèle l'actualité du constat opéré en 1970 par la philosophe Simone de Beauvoir :

Ni dans la littérature ni dans la vie, je n'ai rencontré aucune femme qui considérât sa vieillesse avec complaisance. Aussi bien ne parle-t-on jamais de « belle vieillarde » (...) tandis qu'on admire certains « beaux vieillards »; le mâle n'est pas une proie ; on ne réclame de lui ni fraîcheur, ni douceur, ni grâce, mais la force et l'intelligence du sujet conquérant; les cheveux blancs, les rides, ne contredisent pas cet idéal viril. (Beauvoir : 315)

Annexe statistique

Tableau 1 : Projection de population par tranche d'âge (%)

	2010	2015	2035	2050
0-19 ans	24,3%	24,0%	22,2%	21,9%
20-59 ans	53,0%	51,4%	47,2%	46,2%
60 ans et plus	22,7%	24,6%	30,6%	31,9%
Total	1	1	1	1
dont : -75 ans et plus	8,8%	9,1%	13,3%	15,6%
- 85 ans et plus	2,5%	2,9%	4,3%	6,0%

Source : calculs effectués à partir de Insee, 2001, *Scénario central*.

Tableau 2 : Part des femmes dans les différentes tranches d'âge (%)

	2010	2015	2035	2050
0-19 ans	48,8%	48,8%	48,8%	48,8%
20-59 ans	50,3%	50,2%	49,5%	49,3%
60 ans et plus	56,6%	56,1%	55,4%	54,7%
75 ans et plus	63,1%	62,6%	59,4%	58,6%
85 ans et plus	70,6%	70,0%	64,5%	63,9%

Source : *ibid.*

Références bibliographiques

Beauvoir (de) S., *La vieillesse*, Gallimard, 1970, 608 p.

Bonnet C et al., « Quelles évolutions des retraites des hommes et des femmes ? Un essai de prospective », *Gérontologie et société*, n°117, 2006, pp. 57-72

Crenner, E., « Le niveau de vie des retraités », *Retraite et Société*, N°56, Janvier 2009, pp. 41-69.

Eurostat, *Data focus*, 2009.

INED, *Population et Société*, N°441, Janvier 2008.

INSEE, *Insee première* n° 762, Mars 2001.

INSEE, *Études et Résultats*, N° 183, Juillet 2002.

INSEE, Enquête revenus fiscaux, 2005a.

INSEE Références, Les personnes âgées, 2005b.

INSEE, *Bilan démographique*, 2010.

Perrig-Chiello, P., « Images sexuées de la vieillesse : entre stéréotypes sociaux et auto-définition », *Retraite et société*, La Documentation française, n° 34, 2001/3, pp. 69-87.